

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :**Pour : 27****Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°37/2026**

Date de la convocation du Comité syndical : treize mai deux mille vingt-six

Date de la séance du Comité syndical : vingt mai deux mille vingt-six

Membres présents :

M. Christian **BRUGERON**, M. David **SOULIE**, M. Christophe **CAYROCHE**, M. Franck **FONADE**, M. Patrick **CIPRIANI**, M. Noël **LAFOURCADE**, M. Fabrice **VIDAL**, M. Rémi **ANDRE**, M. Serge **CHAZALMARTIN**, M. Jérémy **PIC**, M. Jean-Paul **ITIER**, M. Éric **MALHERBE**, M. Alain **RAYNALDY**, Mme. Christine **VERLAGUET**, M. Alexandre **BENEZET**, M. Éric **PICARD**, Mme Nathalie **COUSERAN**, M. Bernard **VALERY**, M. Jean-François **ALAUX**, M. Jean-Pierre **COMBAL**, M. Léon **THEBAULT-MAVIEL**, M. Hubert **FONTAINE**, M. Jean-Paul **REMISE**, M. Michel **CASTANIER**, M. Jean-Louis **RECOUSSINES**

Absent avec procuration : Monique **FOURNIER** (pouvoir donné à Jean-Paul **REMISE**), Christian **POUGET**, (pouvoir donné à Hubert **FONTAINE**)

Nicolas **SALLES** (suppléant) pouvoir donné à Jean-Paul **ITIER**.

Tous les titulaires étant présents, ce pouvoir ne peut être comptabilisé.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Sébastien **BANCAREL**, M. Guillaume **CANAR** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel **FABRE** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent **THOMAS** (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lucas **SAWOSKO** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Zoé **LEHENAFF** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), M Vincent **LAPEYRE** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Lydia **ALDEBERT** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU)

Secrétaire de séance : M. Léon **THEBAULT-MAVIEL**

OBJET : Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lot

Le Syndicat mixte du bassin du Lot, a été fondé en 1980 (sous le nom d'Entente interdépartementale du bassin du Lot) par délibérations concordantes des cinq départements traversés par la rivière Lot : Lozère, Cantal, Aveyron, Lot et Lot-et-Garonne.

Ce Syndicat mixte est à ce jour administré par un comité syndical composé de 42 membres, dont 6 titulaires et 6 suppléants par département, 3 titulaires et 3 suppléants par syndicat de rivière, 2 titulaires et 2 suppléants par EPCI. Le Syndicat mixte du bassin du Lot est reconnu Établissement public territorial de bassin (EPTB) depuis février 2011.

Pour tous ses membres, le SMBL exerce les missions identifiées dans l'article L213-12 du code de l'environnement en complément de celles portées ou animées par les structures locales et les départements. Il porte en particulier, le Plan de Gestion des Étiages (PGE) et le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin du Lot.

Plus généralement, il a vocation à intervenir dans les domaines suivants :

- La coordination des politiques et des actions de ses membres afin de permettre une cohérence de bassin,

Paraphe :

E.L.

page n°- 77

- L'amélioration de la connaissance et de l'expertise à l'égard des domaines sollicités par l'ensemble de ses membres, notamment par la mise en commun et la valorisation des données et connaissances existantes : modélisation hydraulique, connaissance du risque, zones humides...,

- L'organisation et la gestion de l'observatoire des crues du bassin versant, du site internet d'information sur l'eau « la vie de la rivière », l'organisation d'actions pédagogiques et de communication...,

- La gestion des étiages et la gestion qualitative,

- La gestion et la prévention des inondations (hors GEMAPI),

- La participation ou montage et pilotage de projets internationaux et européens dans une démarche d'animation du bassin versant et sur les thématiques relevant des EPTB,

- Le plan d'adaptation aux changements climatiques.

Le Syndicat Mixte Lot Dourdou est représenté au sein du Conseil Syndical du SMLD par trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Suite à l'installation du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Lot Dourdou, Désignation des délégués titulaires : MM. Éric PICARD, Hubert FONTAINE et David SOULIE respectivement délégués titulaires des Communautés de communes Comtal, Lot Truyère, Conques Marcillac et Cœur de Lozère déclarent être candidats pour représenter le SMLD au Syndicat Mixte du bassin du Lot

Désignation des délégués suppléants : MM. Alexandre BENEZET, Christian BRUGERON et Alain RAYNALDY respectivement délégués titulaires des Communautés de communes Comtal Lot Truyère, Mont Lozère et Randon Margeride déclarent être candidats pour représenter le SMLD au Syndicat Mixte du Lot en tant que délégués suppléants.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres candidats le Président propose de procéder à cette désignation

LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité,

-DESIGNE MM. Éric PICARD, Hubert FONTAINE et David SOULIE en tant que délégués et MM. Alexandre BENEZET, Christian BRUGERON et Alain RAYNALDY en tant que membres suppléants pour représenter le SMLD au Syndicat Mixte du bassin du Lot.

Dossier consultable à la demande au secrétariat du comité

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le

Le Président,



Léon THEBAULT-MAVIEL

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
25 place du Pré commun
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / contact@smld.fr

Eric PICARD



Paraphe :

E-I.

page n° - 78